

**SOMMET SUR LA SECURITE NUCLEAIRE DE LA HAYE  
24 ET 25 MARS 2014**

**DECLARATION NATIONALE FRANÇAISE**

*(ce texte ne constitue pas une déclaration du Président de la République française)*

Les activités et les technologies nucléaires offrent des opportunités majeures, pour des applications aussi diverses que l'énergie (avec les centrales nucléaires), la médecine (pour les soins cardiaques, les thérapies contre les cancers, les transfusions sanguines, la radiographie etc.), l'agriculture (pour éliminer les micro-organismes néfastes à la santé sur les fruits et légumes), la recherche scientifique (réacteurs de recherche, accélérateurs de particules, utilisations d'isotopes en chimie ou en physique etc.), la sécurité des personnes (détecteurs de fumées) ou encore l'industrie et l'archéologie (mesures de poids, volumes, densité, humidité etc. de très haute précision).

Ces technologies contribuent ainsi à améliorer la vie de nos sociétés au quotidien. Mais pour que le nucléaire demeure une énergie sûre aux usages pacifiques, il est indispensable de lutter contre la prolifération, d'assurer un niveau toujours plus important de sûreté dans la conduite des activités, mais aussi, et c'est ce qui nous préoccupe aujourd'hui, de garantir le plus haut degré possible de sécurité nucléaire.

La volonté de certains groupes non-étatiques d'acquérir des matières nucléaires ou radioactives afin de produire un engin radiologique improvisé représente aujourd'hui une menace importante dont la communauté internationale doit se prémunir. L'explosion d'un tel engin aurait, en effet, des conséquences considérables, tant sur la vie et la santé humaines qu'en termes de désorganisation de nos sociétés. La France porte ainsi une attention particulière à la sécurisation des sources radioactives de haute activité.

**1) La France, un acteur important de la sécurité nucléaire**

Acteur majeur du nucléaire, la France s'est engagée très tôt pour la sécurité nucléaire, à laquelle elle accorde le plus haut niveau d'attention, tant sur le plan national qu'international. Elle s'est impliquée dans tous les travaux visant à élaborer puis renforcer le régime international de sécurité nucléaire, et ce, dès leur origine. Notamment, dès 1975, auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour l'élaboration de la première version de la circulaire d'information 225, puis lors de chacune des révisions ultérieures. Elle, en outre, conclu avec elle, en 2005, un arrangement pratique afin d'appuyer le Plan de l'AIEA sur la sécurité nucléaire. La France a également contribué au processus des Sommets sur la sécurité nucléaire dès le lancement de leurs travaux préparatoires en 2009. Elle a enfin œuvré, aux côtés de ses partenaires, aux travaux sur la sécurité nucléaire entrepris par le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive (PMG8), le Comité 1540 ainsi que l'Initiative globale pour la lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT).

La France s'investit activement dans les Sommets sur la sécurité nucléaire. Elle considère que ces Sommets, en rassemblant plus de 50 Etats à leur plus haut niveau de représentation, entretiennent une dynamique politique précieuse au thème de la sécurité nucléaire. Cette dimension politique essentielle pour que nous nous prémunissions de toute crise qui résulterait du détournement de matières nucléaires, a relevé le niveau d'attention au travail de fond qui devra être poursuivi dans le cadre de l'AIEA.

## **2) Les attentes de la France vis-à-vis du processus des Sommets**

Afin que les menaces de vols de matières, de sabotage ou d'attaques contre des installations soient aussi minimales que possible, il est essentiel que le régime international de sécurité nucléaire soit pleinement mis en œuvre et soit aussi robuste que possible. La France y prend toute sa part et continuera de s'impliquer dans les dossiers qu'elle considère comme les plus urgents et/ou les plus sensibles :

- La ratification et la mise en œuvre concrète, par tous les Etats, des grandes conventions internationales relatives à la sécurité nucléaire : la Convention pour la protection physique des matières nucléaires de 1979 et son Amendement de 2005 ainsi que la Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ;
- La mise en œuvre effective, par tous les Etats, des recommandations pertinentes de l'AIEA, et notamment son INFCIRC 225, révision 5 ;
- Le développement de technologies nucléaires civiles capables de ne plus utiliser d'uranium hautement enrichi ;
- Le soutien aux activités de l'Agence, et notamment aux revues par les pairs et au soutien aux Etats tiers à la mise en œuvre du cadre international de sécurité nucléaire ; ou encore
- Le renforcement de notre action pour la sécurisation des sources radioactives, et notamment des sources scellées de haute activité retirées du service.

Dans chacun de ces domaines, la France est prête à offrir son concours et son expertise – juridique et technique – à des Etats qui en formuleraient la demande, dans un cadre bilatéral ou multilatéral (Comité 1540, PMG8, Sommet sur la sécurité nucléaire etc.). La France souhaite, à cet égard, la pérennité des enceintes de dialogue multilatérales permettant aux Etats demandeurs d'une telle assistance d'échanger avec les Etats ayant des propositions à formuler pour répondre à cette demande.

## **3) Les réalisations françaises en matière de sécurité nucléaire dans le cadre des Sommets**

La France se félicite des résultats obtenus par le processus des Sommets sur la sécurité nucléaire. Beaucoup a été accompli depuis les Sommets de Washington en 2010 et de Séoul en 2012, et la France y a pris une part active par ses engagements à l'égard de la communauté internationale. Ces engagements sont aujourd'hui remplis ou en voie de l'être.

La France a ainsi ratifié l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN), le 1<sup>er</sup> février 2013, puis la Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (ICSANT), le 11 septembre 2013. Ces éléments avaient, cependant, déjà été intégrés dans la réglementation française, qui a été totalement revue entre 2009 et 2011 grâce à l'adoption de plusieurs lois et décrets. Ce nouveau dispositif, jugé robuste par une mission de l'AIEA, s'accompagne également de notre volonté de renforcer la gouvernance et particulièrement le contrôle de la sécurité confiés au Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

La France a, en outre, contribué au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA à hauteur de 3,9 millions de dollars depuis 2010. Elle a aussi appuyé les actions de l'Agence au plan technique, en mettant ses experts à sa disposition – notamment pour conduire des missions IPPAS, à raison de 3 en 2012, 2 en 2013 et, d'ores et déjà, une en 2014. Cet appui ponctuel est complété, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014, par la mise à disposition à titre gracieux d'un expert permanent issu de l'IRSN. La France a également un rôle à jouer à l'égard des pays francophones. Elle offre par exemple

l'expertise de ses agents pour permettre à l'Agence de réaliser des actions de formation et a financé ou assuré la traduction en Français de plusieurs documents de la collection sécurité nucléaire. Elle a, enfin, participé à de multiples ateliers organisés par l'Agence sur plusieurs thématiques de sécurité nucléaire et a elle-même organisé, les 4 et 5 décembre 2013 à Paris, le premier séminaire international sur les missions IPPAS. Largement considéré comme un succès, cet événement a permis de mieux faire connaître ce service offert par l'AIEA, dans le but de généraliser son utilisation et renforcer ainsi la sécurité nucléaire à l'échelle mondiale.

Comme elle s'y était engagée en 2010 puis 2012 lors des Sommets de Washington et de Séoul, la France travaille activement avec ses partenaires américains, belge, coréen et néerlandais au développement de technologies alternatives à l'usage d'uranium hautement enrichi comme combustible pour les réacteurs de recherche et pour la production de radio-isotopes médicaux – dont la continuité de l'approvisionnement représente un objectif que la communauté internationale doit poursuivre simultanément. En dépit des difficultés scientifiques et techniques rencontrées, ces travaux se poursuivent et devront permettre de développer des technologies à la fois techniquement efficaces et économiquement réalistes pour les entreprises et laboratoires du secteur – les deux conditions sine qua non à la transition d'une technologie à l'autre. Elle se félicite que l'entreprise française Cis-Bio ait, pour la première fois en 2013, réalisé une livraison de radio-isotopes médicaux produits à partir d'uranium faiblement enrichi.

La France accorde également, depuis le début du processus des Sommets, une grande attention à la sécurité des sources radioactives, et plus particulièrement des sources scellées de haute activité. Ces matières doivent en effet bénéficier d'un niveau de sécurité adapté, permettant que leurs multiples usages civils ne se traduisent pas par un risque d'usages malveillants. C'est pourquoi, depuis 2011, la France s'est engagée aux côtés de l'AIEA dans un travail d'identification des sources radioactives exportées par la France et aujourd'hui retirées du service. Il s'agit d'aider les Etats où elles se trouvent à sécuriser ces matières sur place, s'ils en font la demande, voire – si le contexte et les contraintes techniques l'exigent – à les rapatrier vers la France. De telles opérations de rapatriement ont d'ailleurs déjà été conduites en Côte d'Ivoire (2003), à Madagascar (2011) et au Soudan (décembre 2013).

#### **4) La France souhaite prendre de nouveaux engagements à l'occasion du sommet de la Haye**

La France entend poursuivre sa contribution aux efforts internationaux sur le développement de technologies alternatives à celles employant aujourd'hui de l'uranium hautement enrichi. Elle s'engage également à poursuivre ses opérations de sécurisation et de rapatriement de sources radioactives, mais aussi son travail – aux côtés des Etats-Unis, du Japon, de la République de Corée et du Royaume-Uni – pour poursuivre le renforcement de la sécurité des transports de matières nucléaires dans le cadre du groupe de travail créé sur ce sujet par le Sommet de 2012 et pérennisé par celui de 2014.

Suite au Sommet de la Haye, la France a l'intention de solliciter l'envoi sur son territoire d'une mission IPPAS de l'AIEA. Cette mission doit faire suite à celle de novembre 2011. Elle permettra de nous assurer que le travail, pour prendre en compte les recommandations qui avaient alors été faites, a bien porté ses fruits.

De même, dans le respect de ses obligations émanant de l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, la France déposera prochainement auprès de l'AIEA un rapport sur la législation qu'elle a adopté pour mettre en œuvre les obligations émanant de cette convention.

La France souhaite enfin, et surtout, lancer une initiative nouvelle concernant la sécurité des sources radioactives scellées de haute activité. L'action des Etats a en effet permis des avancées significatives pour sécuriser les matières nucléaires. Mais de telles avancées restent encore assez largement à accomplir concernant la sécurité de ces sources. Des vols, heureusement peu fréquents mais néanmoins inquiétants, montrent la nécessité de mieux concevoir leur sécurité, pour éviter les conséquences funestes de leur utilisation éventuelle par des individus mal intentionnés. La France estime donc qu'il serait bénéfique que le Sommet sur la sécurité nucléaire, d'ici à notre prochaine rencontre en 2016, développe son activité sur la sécurisation de ces sources radioactives scellées de haute activité. Il s'agirait tout spécialement de renforcer le cadre international applicable à ces sources, de minimiser leur usage au bénéfice de technologies alternatives et de créer ce qui pourrait devenir un « Groupe des fournisseurs de sources ».

- Le renforcement du cadre juridique international applicable aux sources impliquerait d'appeler tous les Etats à mettre en œuvre concrètement le Code de conduite pour la sûreté et la sécurité des sources radioactives de l'AIEA, et de faire acter, au niveau de l'Agence, le principe du rapatriement vers l'Etat fournisseur des sources retirées du service. Pour mettre en œuvre ce dernier point, un groupe de travail pourrait être créé au niveau de l'Agence, pour évaluer l'utilité d'une convention internationale pour couvrir les points non-traités par le cadre juridique existant.
- La minimisation de l'usage de sources radioactives scellées de haute activité passerait, lui, par la promotion de technologies ne nécessitant pas ce type de matières, naturellement là où cela serait techniquement et économiquement réalisable. Un exemple de cette évolution peut être cité avec les irradiateurs de sang utilisant des sources de césium, qui sont en cours de remplacement, en France, par des irradiateurs utilisant les rayons X.
- La création d'un « Groupe des fournisseurs de sources » viserait, elle, à définir des lignes directrices pour l'exportation de sources scellées de haute activité et à exiger des exportateurs et importateurs des engagements pour une gestion sûre et une traçabilité fiable de ces sources. Informelle et légère, cette structure inciterait ainsi les Etats à tenir un inventaire précis de leurs exportations, qui faciliterait le rapatriement des sources retirées du service. Il rassemblerait enfin de l'information sur les sources déjà exportées pour éviter qu'elles deviennent orphelines et permettrait aux Etats d'échanger sur les pratiques en matière de rapatriement de sources. Le principe du retour des sources retirées du service vers leur Etat d'origine serait ainsi systématisé.

## **5) La vision française de l'avenir du processus des Sommets**

La France s'est impliquée activement dans le processus des Sommets dès le lancement de ses travaux préparatoires en 2009. Elle y a vu en effet dès l'origine l'impulsion politique qui était indispensable au renforcement de la sécurité nucléaire. A cet égard, la France souhaite que ce processus des Sommets se poursuive jusqu'en 2016 et le Sommet que les Etats-Unis ont offert d'organiser.

Le processus des Sommets a déjà permis des avancées importantes, parmi lesquelles la sensibilisation des dirigeants des Etats participants à l'importance de la sécurité nucléaire qui relève en premier lieu de la responsabilité des Etats. Ce développement de la culture de sécurité est au moins aussi important que les multiples avancées techniques que les experts ont réalisées. D'ici 2016, ce processus des Sommets doit encore approfondir ses bons résultats, afin d'envisager l'avenir de la sécurité nucléaire sur les meilleurs fondements possibles.

La sécurité nucléaire est aujourd'hui marquée par deux nécessités. D'une part, il est important de rester mobilisés, car la menace, notamment terroriste, est toujours bien présente. D'autre part, il faut poursuivre, par un travail toujours plus technique et complexe, le renforcement de la sécurité nucléaire. La prise en compte de ces deux impératifs – politique et technique – doit conduire à

adapter au mieux le format de travail international sur ce sujet. Nécessité de conserver une dimension politique pour traiter de sécurité nucléaire d'une part, et technicité et complexification croissante du sujet d'autre part, loin d'être contradictoires, sont les deux faces d'une même médaille.

La France considère qu'il est de la première importance que la coordination de la plus large part de cette coopération internationale soit confiée à l'Agence internationale de l'énergie atomique après le Sommet de 2016. Il faut, à cet égard, saluer la décision du Directeur général Amano d'ériger en Division de plein exercice le Bureau de la sécurité nucléaire, décision devenue effective au 1<sup>er</sup> janvier dernier. Cette évolution illustre pleinement la capacité de l'Agence à traiter des aspects les plus techniques de ce dossier. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que la première version de la principale recommandation sur la sécurité nucléaire publiée par l'Agence date de 1975. Et que, depuis cette date, pas moins de 5 révisions de ce texte sont intervenues, tandis que plusieurs autres recommandations techniques étaient adoptées. L'AIEA, à n'en pas douter, possède l'expertise et l'expérience nécessaires pour poursuivre le travail que le processus des Sommets a alimenté depuis 2010, et il est important de continuer de soutenir ce travail.

Pour autant, la France considère comme une nécessité la perpétuation d'une attention politique réelle à la sécurité nucléaire. A l'avenir, et tout particulièrement après 2016, des défis nouveaux continueront d'émerger et nécessiteront un traitement au plus haut niveau. En cela, la tenue de réunions politiques rassemblant les chefs d'Etat et de gouvernement conservera son importance. Une fois achevé le processus des Sommets en 2016, de telles réunions politiques pourraient être organisées, à la demande des Etats, selon une périodicité dictée par l'évolution des menaces et des défis. Il sera alors possible de s'inspirer, par exemple, du format de la Conférence sur la sécurité nucléaire, organisée en juillet 2013 par l'AIEA et qui a connu un franc succès, dont la France se félicite.

Nécessité d'approfondir le travail technique mais aussi nécessité de conserver une attention politique périodique : la France estime que cette dualité nécessite trois types de formats.

- En premier lieu, il apparaît essentiel de se réserver la possibilité d'organiser des réunions politiques au plus haut niveau pour répondre aux enjeux dictés par l'agenda de sécurité nucléaire.
- En second lieu, certains sujets alliant une dimension politique forte à un niveau de technicité élevé nécessitent des formats de négociation spécifiquement adaptés. On le voit déjà avec, par exemple, la question de la minimisation de l'usage d'uranium hautement enrichi à des fins civiles et les travaux conduits entre Allemands, Américains, Belges, Coréens, Français et Néerlandais sur ce sujet. Selon les thèmes abordés, ces cadres de négociation spécifiques peuvent être régionaux ou *ad hoc* – entre quelques Etats possédant des compétences nucléaires spécifiques.
- En dernier lieu, le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique doit être conforté et son action renforcée, afin d'approfondir le travail sur les questions techniques qui nous concernent tous. L'Agence possède déjà – et, *a fortiori*, possèdera encore davantage en 2016 – les capacités de conduire avec efficacité un travail de qualité et d'un haut niveau de technicité.

Ces trois formats seraient complémentaires. Au niveau politique, il revient de fixer un cap ferme sur les enjeux les plus essentiels. A l'AIEA et aux formats de négociation spécifiques le rôle de tenir ce cap et d'approfondir les points techniquement les plus difficiles.

La France est prête à s'engager dans cette voie, pour travailler au bénéfice du renforcement de la sécurité nucléaire, c'est-à-dire au bénéfice de la protection de nos concitoyens et pour que le nucléaire demeure pour eux une opportunité.

\*  
\*       \*  
\*

La France émet donc le vœu que le travail conduit conjointement depuis maintenant quatre ans dans le cadre du Sommet sur la sécurité nucléaire, puisse se poursuivre avec dynamisme dans une volonté d'approfondissement des résultats positifs déjà obtenus. Le risque zéro n'existera, certes, jamais. Mais, par l'action collective de la communauté internationale, il est possible de faire en sorte que le nucléaire demeure pour tous une opportunité. Les ressources allouées à cette mission sont déterminantes, et il est impératif de se donner les moyens nécessaires pour répondre aux défis identifiés. Renforcer la sécurité nucléaire, c'est protéger nos concitoyens et veiller à ce que le nucléaire demeure une chance pour améliorer l'existence de nos sociétés et de nos Etats.